

iiii^{xxii}

(...)

Division de biens d()en(tr)e terrancle
et vignelongues

L an mil six cens unze et le vingt cinquiesme j(ou)r
du mois **d'avril** apres midy dans ma mai(s)on **a villemur**
diocese de montauban et seneschaucee de th(ou)l(ous)e soubz le regne
de n(ot)re souverain prince louys treiziesme du nom par la

grace de dieu roy de france et de navarre pardevan
moy no(tai)re e()tesmoins bas nommes personnellement
establys **guill(aume) terrancle vieulx laboureur du lieu de**
varenes faisant tant pour luy que pour et au nom
de jeane vignelongue jeune femme de raymond estarac
mesnier absente et po(u)r laquelle ce faict fort d'une part
autre jeane vignelongue vieilhe femme de jean tolza faisant
ce que s()ensuit de licen(ce) dud(it) tolza son mary illec present quy
l ()a aauthorisee d'au(tr)e, et **david vignelongue travailleur**
du mesme lieu de varenes pour soy d'au(tr)e / lesquelles [par]ties
de leur bon gre et volonte pour eulx et leurs hoires
a l advenir ont dit avoir faicte division ds biens et
heredité de **feue anne brassiere leur mere** sy devant commungz
et indivis en la forme suivante premierement est advenu
a la part dud(it) guill(aume) terrancle la quarte part d'une piece de
vigne assize dans le consullat de varenes e(t)()terroir appellé
de tancou confrontant lad(ite) q(uart)e part avec le chemin public
avec la part de lad(ite) jeane jeune, vigne d'anthoine combes
e(t)()terre de magdaleyne rangouze plus luy est advenu
la quarte part d'une mai(s)on avec le jardrin estant au
devant icelle mai(s)on bastie en pisen a prendre devers le
couchant confrontant du levant avec la part de jeane
vignelongue vieilhe de midy avec la part de david vignelongue
du couchant vigne de barthelemy lescure et d'aquilon la
rue publique, plus illec prez la quarte part d'un
cazal a prendre devers le couchant confron(tant) du levant
la part dud(it) david vignelongue, de midy terre de magdaleyne
rangouze, de couchant terre des hoirs de guill(aume) terrancle
plus au terroir de mazelles la quarte part d'une
piece de terre confrontant du levant avec terre de
jeane terrancle, de midy terre des hoirs d arnaud terrancle
de couchant terre de bernard vacquie et d'aquilon la part

iiii^{xxiii}

dudit david plus a las planes de tancou la
quarte part d'autre piece de terre confrontant du
levant avec terre des hoirs de vidal terrancle vidalou
de midy avec la part de jeane vignelongue vieilhe

du couchant le chemin public, et d'aquilon avec la part
dud(it) david, plus au terroir de joanery la q(uart)e
part d'une vigne a prendre devers le levant confront(ant)
de levant boigue et boys de michel richard, de couchant
la part de jeane june, et d'aquilon led(it) richard / plus
au terroir de la danise la quarte part d'un tailhis a
prendre devers le levant confrontant avec boys de
anthoine terracle de midy le ruisseau, du couchant les
hoirs d'anthoine manniere, et de bise la part de jeane jeune
finallement luy est advenu et luy apartiendra la quarte
part d'une piece de terre a las planes de la janoye confront(ant)
de levant avec la part de david vignelongue de midy
la part de jeane jeune, du couchant avec ung yeys et
au(tr)es [con]fron(tations) a la part et portion de lad(ite) jeane
vieille est advenu et luy apartiendra la quarte part de
la piece de vigne qu'est assise a tancou a prendre devers le
levant confrontant du mesme levant avec vigne de
la femme de jean malirat du midy la part dud(it) david
avec lad(ite) jeane jeune, du couchant avec]t...[mag(daley)^{ne}
rangouze, et d'aquilon les hors d'anthoine galupe, plus
la quarte part de la()mai(s)on du tancou, a prendre icelle au
milieu confron(tant) de levant les pathus, de midy la part
dud(it) guill(aume) terracle, de couchant avec mai(s)on de berthomieu
lescure, et d'aquilon la part de jeane jeune, plus
la quarte part d'un casal illec part a prendre devers sime
confron(tant) du levant avec cazal de mag(daley)^{ne} rangouze, du midy
aussy, du couchant avec la part de jeane jeune et de bize led(it)
guill(aume) terracle, plus la quarte part de la piece de
terre de mazelles a prendre au milieu du long de la piece

confron(tant) du levant avec les hoirs de vidal terracle
avec la part dud(it) david et de jeane jeune, de fondz
avec bernard vacquié, et de sime avec les hoirs d'arnaud
terracle plus a las planes de tancou la quarte
part d'une piece de terre a prendre devers varenes
et du long de la piece confron(tant) du levant les hoirs
de vidal terracle, de midy le grand chemin, du couchant
aussy, et de bize la part dud(it) guill(aume) terracle plus
au terroir de joany la quarte part d'une piece de terre a
prendre devers le couchant confron(tant) de levant
avec le part de david vignelongue, du midy terre de salby
guiraudel, d'un couste terre de guill(aume) bargues, de couchant
led(it) guiraudel, et de bize avec led(it) richard / plus
a la danise la quarte part d'une terre a prendre devers
le couchant confron(tant) du levant avec la part de david
du midy avec les hoirs d'anthoine manniere, du couchant avec
le rieu ^# plus et finallement luy est advenu a
las planes de janoye la quarte part d'une piece de terre
confrontant du levant avec terre de jean leyne, de midy
avec le part de guill(aume) terracle, de bize aussy, et de couchant
un yeys, a la part de lad(ite) jeane vignelongue
jeune absente led(it) terracle po(u)r elle estipullant et acceptant
comme dit est, est advenu et luy apratiendra la quarte
part d'une vigne assize lieu dit a tancous confron(tant)

du levant avec la part de davide vignelongue, du couchant la part dud(it) terrance, et de bize anthoine galupe, plus la quarte part d'une mai(s)on a tancou a prendre devers bize, confrontant du levant avec les pathus, du midy la part de jeane vieilhe, du couchant les hoirs de vidal terrance, et de bize les mesmes pathus plus illec prez la quarte part d'un cazal a prendre au milieu confron(tant) du levant avec mag(daley)^{ne} rangouze

iiii^{xx}iiii

du midy, de couchant led(it) david, et de bize la part de lad(ite) jeane vieilhe, plus au terroir de las planes de tancou la quarte part d'une piece de terre confrontant avec jeane terrance, avec les hoirs d'arnaud terrance avec la part de david vignelongue, et le chemin public plus a janery la quarte part d'une vigne a prendre au milieu confron(tant) confrontant avec lesd(its) guill(aume) et david avec richard, et avec salby guiraudel, plus la quarte part d'un bois tailhis assis a la danise a prendre au milieu confron(tant) avec le part de terrance, avec les hoirs d'anthoine maniere, et le ruisseau,]~~finallement~~[plus a mazelles la quarte part d'une piece de terre a prendre devers le midy confron(tant) avec la part de lad(ite) jeane vieilhe ## et finalement luy est advenu et luy apartiendra la quarte part d'une terre au terroir appelle de janoye, confron(tant) le chemin public, avec guill(aume) bacquie avec la part de david vignelongue et dud(it) terrance, et a la part et portion dud(it) david vignelongue est advenu et luy apartiendra la quarte part de la vigne de tancou a prendre au milieu confron(tant) avec jeane et au(tr)e jeane vignelongues soeurs, avec anthoine galupe et magdaleyne rangouze plus la quarte part de la mai(s)on assize alz tancous a prendre devers le couchant ensemble le petit jardrin estant au dernier, confron(tant) du levant, avec george et beatre terrances, avec barthelemy lescure et la part dud(it) terrance, plus illec prez la quarte part d'un cazal a prendre au miliu confrontant avec la part dud(it) terrance devers le fondz / de sime avec la part de lad(ite) jeane jeune, avec magdaleyne rangouze, d'un cousté, et d au(tr)e avec terrance pelaprat, plus au terroir de mazelles la quarte part d'une terre a prendre au milieu confron(tant) avec la part de()jeane vieilhe, avec la part dud(it) guill(aume)

avec bernard vacquié, et les hoirs de bernard terrance plus a las planes de tancou la quarte part d'une terre a prendre au milieu confron(tant) avec la part de lad(ite) jeane jeune, avec la part dud(it) terrance, avec jean colom, et le chemin, plus a joanoy la quarte part d au(tr)e piece de terre a prendre au milieu confron(tant) avec la part de ses soeurs, avec michel richard, et de sime avec salby guiraudel, plus a la danize la quarte part d'une terre a prendre au milieu confron(tant) avec la part de lad(ite) jeane vieilhe, avec lad(ite) jeane

jeune, de sime avec les hoirs d'anthoine mayniere, et de
fondz avec le rieu finalement luy est advenu et
luy apartiendra la quarte part d'une terre a()janoye
confron(tant) avec jean leyme, avec le chemin de puilauron
et du fondz la part dud(it) guill(aume) terrancle, et au(tr)es
leurs confron(tation)s sy point lesd(its) biens divises en ont avec
leurs entrees yssues et droit de servitudes saulfz que p(ou)r
le bastiment ch(ac)ung aura sa sortie a l endroit de son
bastiment et a mesmes proportions leur apartiendra les codercz
sans y pouvoir bastir sinon led(it) david qui sy bon luy()semble
pourra bastir dans le susd(it) petit jardrin quy est joignant
sa part dud(it) bastiment et en ce cas demeure accordé qué led(it)
terrancle sera tenu luy donner passage dans sa part de
cazal et joignant le bastiment que sé fera icelluy passage
de quatre pams de largeur, et soubz lad(ite) condi(tio)n les
parties ce contantent des biens divises q(u'i)lz prenent]ehæ[tous
soubz la charge que font au seigneur directe et la taille
au roy avec promesse respective de ne soy jamais rien
demander ny f(air)e demander a()cause desd(its) biens ny en
[con]sequen(ce) d'iceulx desquelz ce donnent toute plus valu(e)
moyen(ant) seize soulz q(u'e)()lad(ite) jeane vieilhe sera tenue et
promet donner et paier aud(it) david dans quinze

iiii^{xxv}

jours et a ces()fins se sont devestus et de mesmes
investus l()un l(au(tr)e) par le bail de la note du p(rese)nt
sy se sont promis evixtion et garen(tie) po(u)r lesd(its) biens divises
envers et contre tous en jugement et dehors soubz l()obliga(tio)n
des mesmes biens et au(tr)e p(rese)ns et advenir q(u'i)lz ont soumis etc
renonc(iation) etc juré de()quoy()etc ez presences de anthoine
chartron praticien de vill(emur), guill(aume) brassié anthoine et
au(tr)e anthoine combes fre(res) laboureurs de varenes et
de moy not(aire) ^# plus luy est advenu les trois
parties les quatre faisant le tout d un petit
loupin de cazal assis alz tancous a prendre lesd(its)
troys quatz de tel bout de la piece que bon luy
semblera confront(ant) l()entier jardrin avec pred de mad(daley)^{ne}
rangouze de deux partz avec au(tr)e cazal de lad(ite) jeane
vieilhe ^## plus luy est advenu la quarte part
d'un petit cazal assis alz tancous les au(tr)es troys quatz
aparten(ant) a lad(ite) jeane vieilhe a prendre led(it) quart d'un
bout de la piece et apres q(ue) sad(ite) soeur ayt prins sa part
du bout q(ue) bon luysemblera /

Pendaries, not(aire)